LE STATUT ELEVE DES PARENTS

Auteur:

Moulla Nissar et une Kaniz-é-Fatéma

Français

2009-10-17 17:03:50

INTRODUCTION GENERALE LE STATUT ELEVE DES PARENTS

LE STATUT ELEVE DES PARENTS

Traduit de l'anglais par Moulla Nissar et une Kaniz-é-Fatéma

Au Nom d'Allah, le Très Clément, le Très Miséricordieux

INTRODUCTION GENERALE

Le Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a déclaré :

" Celui qui, parmi ma Communauté, mémorise quarante Traditions ou Hadiths concernant des sujets de la Religion dont il a besoin, Allah le ressuscitera, le Jour du Jugement, comme un savant avec une perspicacité profonde dans la foi. "

En suivant le Hadith mentionné ci-dessus, la section " éducation Islamique " de la World Federation [Islamic Education Board (IEB - WF)] a décidé de publier une série de petits livres de 40 Hadith sur différents sujets. Les Hadith, qui ont été sélectionnés de sources variées, sont courts et simples et, par conséquent, faciles à comprendre et à mémoriser. Nous espérons que ces fascicules ne seront pas utiles uniquement aux Zakirines, professeurs et étudiants de Madressa mais serviront également à la Oummah (à la Communauté Musulmane) en général.

La collecte des Hadiths ainsi que leurs traductions, en anglais, ont été réalisés par Cheikh Shahnawaz Mahdavi. IEB-WF souhaite remercier Cheick Mahdavi pour les efforts qu'il a fournis dans la compilation et la traduction de ce travail. Qu'Allah (swt) accepte ce travail comme une tentative supplémentaire de IEB-WF pour propager l'Islam.

INTRODUCTION

Même si notre existence vient d'Allah Le Glorieux, le Très Grand, ce sont nos parents qui nous ont donné la vie. Nous sommes le résultat de leur existence et un

fruit du jardin de leur affection inégalable, de leur instruction, de leurs amour et sentiments.

Quand l'être humain distrait grandit, devient autonome et fort et, quand il acquiert une certaine crédibilité (dans la vie), il oublie la période pendant laquelle il était faible et dépendant. Il méprise les efforts exhaustifs de ses parents. Quelle ingratitude pourrait être pire que celle-ci ?

L'Humanité et l'éthique nous demandent expressément de sauvegarder ces deux bijoux (notre maman et notre papa) - en agissant avec bonté envers eux quand ils sont vivants et, à travers la charité et le bon souvenir, après leur mort.

Nos vies sont une extension des vies de nos parents alors que les vies de nos enfants sont une continuation des nôtres. Notre bon comportement envers nos parents et le fait de nous montrer bons envers eux auront pour résultat de permettre à nos enfants de devenir des individus reconnaissants et vertueux. Ils vont se comporter, envers nous, exactement comme nous nous sommes comportés avec nos propres parents.

Tout comme il ne nous est pas possible de remplir tous les devoirs envers Allah (swt) et de Le remercier entièrement pour toutes Ses Bénédictions, nous ne pourrons jamais remercier suffisamment nos parents pour leurs efforts. La seule chose que nous pouvons faire c'est de nous rendre compte de notre incapacité et de nous soumettre, en toute humilité et révérence, devant ces deux anges. Toutefois, le fait de comprendre leur statut aux yeux d'Allah (swt) nous dirige vers l'accomplissement des nombreux devoirs envers eux.

Les Traditions ou Hadiths que nous lirons dans ce recueil de quarante Hadiths vont nous permettre de nous rendre compte de certaines de nos responsabilités envers nos parents.

Qu'Allah (swt) nous accorde le succès Divin de telle sorte que nous soyons considérés comme ceux qui ont été bons envers leurs parents.

" ô Allah ! Fais en sorte que nous soyons reconnaissants envers les efforts de nos parents ! "

" ô Allah ! Fais en sorte que nous réussissions à mettre au monde une génération d'individus croyants, reconnaissants, vertueux et au cœur pur ! "

" Et voilà que ton Seigneur a décrété : N'adorez que Lui. De la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse près de toi, alors ne leur dis pas "Fi !" et ne les repousse pas, mais dis-leur noble parole. "

(Saint-Qour'an, sourate Bani Israïl, n° 17, verset 23)

Hadith n° 1 : le meilleur acte obligatoire

Le Commandeur des Croyants (Que la Paix soit sur lui) a dit :

" La bonté envers ses parents est la meilleure action obligatoire. "

(Mizanoul Hikmah, Volume 10, page 709)

Hadith n° 2 : la meilleure des actions

Imam As-Sadiq (Que la Paix soit sur lui) a dit :

" Les meilleures actions sont : le Salat à son heure spirituelle (à sa toute première heure), la bonté envers ses parents et le Djihad dans la Voie d'Allah. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 85)

Hadith n° 3 : L'attachement à ses parents

[Un jour, une personne vint voir le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et lui dit :

" Mon père et ma mère sont vieux et, comme ils sont attachés à moi, ils ne veulent pas que j'aille au Djihad. "]

[En entendant ceci], le Noble Prophète (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) lui répondit :

" (Dans ce cas) reste auprès de tes parents par Celui qui contrôle mon âme ! Leur attachement d'une journée et d'une nuit est meilleur pour toi qu'une année passée au Djihad. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 82)

Hadith n° 4 : L'action la plus aimée d'Allah

[Ibn Abbas rapporte :] " J'ai interrogé le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) : quelle action est la plus chère aux yeux d'Allah, Le Puissant, Le Glorieux ? "

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : " (Accomplir) les prières aux heures prescrites ".

J'ai alors demandé : " après cela, quelle est l'action la plus appréciée d'Allah ? "

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : " la bonté envers ses parents ".

Je lui ai encore demandé : " après ça, quelle est l'action la plus aimée de Dieu ? "

Il (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) dit : " le Djihad dans la Voie d'Allah. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 70)

Hadith n° 5 : Regarder ses parents

Le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) déclara :

" Un enfant vertueux qui regarde ses parents avec amour et indulgence va recevoir, pour chacun de ses regards, des récompenses équivalentes à celles d'un Hajj accepté. "

Ceux qui se trouvaient autour du Prophète l'interrogèrent :

" ? Prophète d'Allah ! Est-ce que ceci est valable même s'il les regarde cent fois par jour ? " Le Messager d'Allah (Que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) répondit : " Bien sûr ! Allah est Le Plus Grand et le Plus Bienveillant. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 73)

Hadith n° 6 : le rang élevé des parents

Imam Al Ridha (que la Paix soit sur lui) a dit :

" Allah, Le Puissant, le Glorieux, a ordonné trois choses auxquelles Il a associé trois autres choses :

- Il a associé le paiement de la Zakat aux Prières (le Salat) : dans le cas où, si quelqu'un accomplit les Salats, mais ne paie pas la Zakat, ses Prières seront rejetées.

- Il a associé la gratitude envers Lui à la gratitude envers les parents : dans le cas où, si quelqu'un est reconnaissant envers Allah, mais ne respecte pas ses parents, il sera considéré comme celui qui observe un manquement à Allah.

- Il a associé la droiture ou la vertu avec les liens de parenté : dans le cas où, si

quelqu'un est vertueux, mais garde des relations tendues avec ses proches ou les

membres de sa famille, sera considéré comme n'étant pas dans la droiture.

(Biharoul Anwar, volume 74, page 77)

Hadith n° 7 : La bonté envers les parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a formulé :

" Le fait qu'une personne agit avec bonté envers ses parents montre qu'elle a une excellente connaissance d'Allah. Ceci parce qu'il n'y a pas d'autres actes d'adoration qui rendent Allah heureux aussi vite que le fait de montrer du respect envers ses parents Musulmans pour l'amour d'Allah. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 77)

Hadith n° 8 : Obéissance à ses parents

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Celui qui suit les ordres d'Allah et obéit à ses parents aura deux portes qui s'ouvriront pour lui au Paradis. Et s'il arrive qu'il n'ait qu'un seul parent, une porte s'ouvrira pour lui au Paradis. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 67)

Hadith n° 9 : La position la plus élevée

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a déclaré :

" Celui qui est obéissant envers ses parents et envers son Seigneur sera placé le Jour du Jugement dans l'endroit le plus élevé. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 467)

Hadith n° 10 : Remboursement des dettes

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Celui qui accomplit le Hajj au nom de ses parents et qui paie leurs dettes sera placé, par Allah, le Jour du Jugement, parmi les vertueux. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 468)

Hadith n° 11 : Faire plaisir aux parents

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Celui qui fait plaisir à ses parents a vraiment fait plaisir à Allah et celui qui rend ses parents furieux a vraiment attiré la colère d'Allah. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 470)

Hadith n°12 : Abrité par l'Arche [le Trône] d'Allah

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a rapporté :

" Un jour, quand le Prophète Moussa (que la Paix soit sur lui) était en conversation avec son Seigneur, Le Puissant, Le Glorieux, il remarqua une personne sous l'Arche (le Trône) d'Allah, aussi, il demanda :

" ? Mon Seigneur ! Qui est cette personne qui a le privilège d'être abritée par Ton Arche ? " Allah répondit : " Cette personne a été gentille et bonne envers ses parents et ne leur a jamais calomnié. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 65)

Hadith n° 13 : Voyagez et soyez bon !

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Entreprenez un voyage (même de deux ans) pour être bon envers vos parents.

Voyagez (même) pendant un an pour établir des liens de parenté avec les membres de votre famille. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 83)

Hadith n° 14 : Allongement de la vie et augmentation des revenus

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) dit : " Celui qui aspire à une longue vie et à l'augmentation de ses revenus devrait montrer de la bonté envers ses parents et établir des liens de parenté (avec ses proches et les membres de sa famille). "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 475)

Hadith n° 15 : Avantages de la bonté envers les parents

[Hanan Ibn Soudayr rapporte :

" Nous étions avec Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) et, parmi nous, se trouvait Mouyassir. Au cours de la discussion, nous nous sommes mis à parler au sujet du Silah Rahim (le fait d'établir des liens de parenté avec les membres de sa famille et ses proches). ? ce moment, l'Imam (que la Paix soit sur lui) [en s'adressant à Mouyassir] dit :

" ô Mouyassir ! ô plusieurs reprises, ta fin était proche, mais à chaque fois, Allah a retardé ta mort, grâce à tes actes de Silah Rahim avec les membres de ta famille. Si tu veux que ton espérance de vie augmente, montre de la bonté et de la gentillesse envers tes parents. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 84)

Hadith n° 16 : En tout premier lieu - Sois bon envers ta mère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) rapporte qu'un jour une personne s'approcha du Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et demanda :

" ô Prophète d'Allah ! Envers qui devrais-je faire preuve de bonté et de gentillesse ? "

Le Noble Prophète répondit : " Envers ta mère. "

L'homme demanda ensuite : " Et après cela, envers qui d'autre ? "

Le Saint Prophète lui dit encore : " ta mère ".

Il demanda de nouveau : " Et après ? "

Une fois de plus, il répondit : " ta mère ".

Pour la quatrième fois, l'homme interrogea : " Et ensuite ? "

à ce moment-là, le Saint Prophète (saw) répondit : " (Ensuite, envers) ton père ".

(Biharoul Anwar, volume 74, page 49)

Hadith n° 17 : Vous récolterez ce que vous plantez !

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Soyez bons envers vos parents et vos enfants seront bons envers vous.

(Et) considérez les femmes des autres avec pureté (en conduite et en intention) et vos femmes seront considérées avec pureté. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 466)

Hadith n° 18 : Les droits du père

Imam Ar Rida (que la Paix soit sur lui) raconte qu'un jour, une personne demanda au Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) :

" Quels sont les droits du père qu'un fils doit respecter ? "

Le Noble Prophète répondit : " Il ne doit pas appeler son père par son nom, il ne doit pas marcher devant lui, il ne doit pas s'asseoir tant que son père n'est pas assis et il ne doit pas faire des actes tels, qu'à cause de ceux-ci, les gens insulteraient son père. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 45)

Hadith n° 19 : Le regard comme acte d'adoration

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Le regard plein d'amour d'un enfant envers ses parents est un acte d'adoration. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 80)

Hadith n° 20 : La signification d'une bonne conduite

Abou Wallad al-Hannat rapporte qu'il demanda un jour à Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) concernant la signification de la Parole d'Allah (dans le Saint-Qour'an) :

" Et soyez bons envers vos parents. "

Imam a.s. répondit : " ?tre bon envers eux signifie les accompagner d'une bonne manière et ne jamais attendre qu'ils vous demandent ce dont ils ont besoin. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 79)

Hadith n° 21 : Les responsabilités envers ses parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit (concernant les parents) :

" Ne leur lancez pas de regard excepté (un regard) avec amour et compassion ; ne levez pas votre voix sur les leurs ; ne levez pas vos mains sur les leurs ; ne marchez pas devant eux. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 79)

Hadith n° 22 : Au nom de ses parents

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit :

" Qu'est-ce qui empêche une personne de faire du bien à ses parents - qu'ils soient vivants ou morts - en offrant des prières, en donnant la charité, en accomplissant le Hajj à leurs noms, (sachant que) les récompenses de ces actes lui sont également accordées, en plus d'être accordées à ses parents. En outre, en raison de ses bonnes actions et de ses prières (pour eux), Allah, Le Puissant et Le Glorieux, lui octroiera d'abondants bienfaits. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 46)

Hadith n° 23 : Bonté envers des mauvais parents

Imam Mouhammad Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) a dit :

" Il y a trois choses qu'Allah, Le Puissant et Le Glorieux, n'a permis à personne de délaisser :

- ne pas abuser de la confiance d'une personne, quelle soit bonne ou mauvaise ;

- respecter ses promesses et ses engagements, qu'ils aient été faits à une personne bonne

ou mauvaise ;

- être bon et serviable envers ses parents, peu importe qu'ils soient bons ou

mauvais. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 56)

Hadith n° 24 : Parents polythéistes

Dans une lettre à Mamoun, Imam Ar Rida (que la Paix soit sur lui) a écrit :

" Agir avec bonté envers ses parents est obligatoire, même s'ils font partie des polythéistes ; cependant, il ne faut pas leur obéir à propos d'actions qui vont à l'encontre des commandements d'Allah. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 72)

Hadith n° 25 : Visiter les tombes des parents

Il a été rapporté que le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit : " Celui qui rend visite aux tombes de ses parents ou de l'un de ses parents chaque vendredi, Allah pardonnera ses péchés et le considèrera comme faisant partie de ceux qui ont été bons envers leurs parents. "

(Kanzoul Oummal, volume 16, page 468)

Hadith n° 26 : La gentillesse envers ses parents et le Paradis

Imam Ar Rida (que la Paix soit sur lui) raconte que le Noble Prophète (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Soyez bons et gentils envers vos parents pour que votre récompense soit le Paradis, et s'ils vous ont renié, votre demeure sera le Feu (de l'Enfer). "

(Al-Kafi, volume 2, page 348)

Hadith n° 27 : Un regard sévère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a déclaré :

" S'il y avait un mot plus dérisoire et insignifiant pour Allah que le mot "Fî", Il l'aurait interdit (Il nous aurait défendu de dire ce mot à nos parents). Prononcer "Fî" (une parole répulsive à ses parents) est la forme la plus légère du mauvais traitement envers les parents. Une des façons par lesquels une personne peut être considérée comme reniée de ses parents est le fait de jeter un regard dur et

sévère envers eux. "

(Al-Kafi, volume 4, page 50)

Hadith n° 28 : Un regard plein de haine

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit :

" Allah n'acceptera pas les Prières d'une personne qui regarde ses parents avec haine, même s'ils ont été injustes envers elle ! "

(Al-Kafi, volume 4, page 50)

Hadith n° 29 : Rendre ses parents tristes

Le Commandeur des Croyants (que la Paix soit sur lui) a formulé :

" Celui qui rend ses parents tristes a effectivement été renié par eux. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 64)

Hadith n° 30 : Le mécontentement de l'Imam

Imam Mouhammad Al-Baqir (que la Paix soit sur lui) rapporte :

" Un jour, mon père vit une personne marchant avec son fils. Alors qu'ils s'avançaient, le fils s'appuyait sur le bras de son père. (Cet acte de la part du fils était si aberrant et exaspérant pour mon père) qu'il ne lui a jamais adressé la parole tout au long de sa vie. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 64)

Hadith n° 31 : Se disputer avec son père

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) dit :

" Il y a trois individus avec lesquels il ne faut pas se disputer pour ne pas souffrir d'humiliation et de déshonneur : son père, un dirigeant (juste) et une personne endettée. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 71)

Hadith n°32 : Le parfum du Paradis

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Faites attention à ne pas être renié de vos parents car, en vérité, le parfum du Paradis que l'on peut sentir à une distance de 1000 ans n'atteindra pas les narines de celui qui a été renié par ses parents et celui qui a rompu les liens de parenté (avec les membres de sa famille). "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 62)

Hadith n° 33 : Interdit d'entrer au Paradis !

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a déclaré :

" La personne qui a été reniée par ses parents et celui qui consomme des boissons alcooliques, ainsi que les gens qui agissent avec bonté envers les autres, mais leur imposent, en échange, des obligations, ceux-ci n'entreront jamais au Paradis. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 34 : Allah ne leur accordera pas Sa Miséricorde !

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a déclaré :

" Le Jour du Jugement, il y aura quatre groupes de gens, sur lesquels Allah ne posera pas Son regard plein de Miséricorde :

- ceux qui ont été reniés par leurs parents,

- ceux qui imposent des exigences en retour de leurs bonnes actions envers eux,

- ceux qui rejettent le concept de destinée

- et ceux qui consomment de l'alcool. "

Hadith n° 35 : Châtiment dans ce monde

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) a dit :

" Il y a trois péchés dont les punitions sont accélérées (dépêchées) et non pas reportées à l'au-delà :

- le fait d'être renié de ses parents,

- agir avec oppression sur les gens

- et l'ingratitude face à la gentillesse. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 36 : Péché grave

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit :

" Un péché qui noircit les cieux est le fait d'être renié de ses parents. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 37 : Misère

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) a dit :

" ?tre renié de ses parents fait partie des Péchés Capitaux. Ceci parce qu'Allah, Le Tout Puissant, Le Glorieux, a nommé ce genre de personnes comme désobéissantes et misérables. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 74)

Hadith n° 38 : Perdition

Imam As-Sadiq (que la Paix soit sur lui) raconte :

" Un jour, le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) s'approcha d'un jeune qui était sur le point de mourir et lui demanda :

" Dis : "Il n'y a pas de Dieu sauf Allah" ". Mais la langue du jeune semblait liée et il ne pouvait pas prononcer ces mots. Quand ceci se produisit à plusieurs reprises, le Prophète dit à la dame qui se trouvait vers la tête du jeune homme :

" Est-ce que ce jeune homme a une mère ? "

La dame répondit : " Oui, je suis sa maman. "

Le Prophète lui demanda : " Es-tu furieuse envers lui ? "

Elle avoua : " Oui, je ne lui ai pas adressé la parole depuis ces six dernières années. "

En entendant ceci, il lui dit :

" Sois content de lui. "

Elle accepta et déclara : " ô Prophète d'Allah ! Pour vous faire plaisir, qu'Allah soit content de lui ! "

Le Saint Prophète (saw) se dirigea, ensuite, vers le jeune homme et lui demanda de nouveau :

" Dis : "Il n'y a pas de Dieu sauf Allah". "

Cette fois-ci, le jeune réussit à réciter cette phrase et, peu de temps après, son âme quitta son corps. "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 75)

Hadith n° 39 : Actions sans bénéfices

Le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) affirme :

" Allah (swt) dit à celui qui est renié de ses parents :

"Agis comme tu veux, car Je ne te pardonnerai pas. "

Alors qu'Il dit à celui qui est bon envers ses parents :

"Agis comme tu veux. Je vais être miséricordieux envers toi." "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 80)

Hadith n° 40 : Le pardon des péchés

Imam Zaynoul Abidine (que la Paix soit sur lui) raconte :

" Une personne approcha, un jour, le Messager d'Allah (que la Paix soit sur lui et sur sa Famille) et lui demanda :

" ? le Prophète d'Allah ! J'ai commis toutes sortes de mauvais actes. Y a-t-il une chance pour moi d'être pardonné ? "

Le Messager d'Allah lui demanda : " Est-ce qu'un de tes parents est encore vivant ? " L'homme répondit : " Mon père ".

Le Prophète lui dit : " Va vers lui et sois bon et gentil envers lui ".

Quand il s'en alla, le Prophète d'Allah murmura : " Si seulement sa mère était vivante ! "

(Biharoul Anwar, volume 74, page 82)